

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 10
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Nadine VERNEY

Pouvoir : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : OFFICE DE TOURISME – Provision pour frais de départ personnel

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en prévision d'éventuels départs (retraite, licenciement...) du personnel de l'Office Municipal de Tourisme ;

Conformément à l'avenant n°25 modifiant l'article 13 de la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme n° 3175 ;

Considérant que le montant de l'indemnité de départ due est calculé sur la base d'au moins 25% du salaire brut mensuel par année de présence effective ;

Il est nécessaire de provisionner sur plusieurs exercices le montant de ces indemnités dues.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de provisionner 10 000 € (dix mille Euro) sur le BP 2023 de l'Office Municipal de Tourisme, ainsi que sur les BP des années suivantes,
- Dit que ces montants seront inscrits au compte 6815 – dotations aux provisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

